CONSEIL MUNICIPAL

Décisions de la Réunion du Jeudi 26 Octobre 2023 à 19 H

Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 21 Octobre 2023

NOM Prénom	Présents
MME BORDERES Lydia	☒
M. WALLET Didier	☒
MME CROLA Cathie	☒
M. HARDRÉ Samuel	☒
MME AUTIN Brigitte	
M. CROLA Gilles	☒
MME ARCILLON Sylvie	☒
M. POPOT Didier	☒
M. CAU Jean-François	
M. BONNIN François	
MME MOREIRA Lydie	☒
MME GEORGES Gabrielle	
M. CALLEN Matias	
MME ARAUJO Héléna	☒
MME MARQUES Clara	
M. GIRARD Alain	☒
M. DANGOISSE Thierry	☒
MME DUMONT Valérie	☒
M. REYJAL Didier	☒

MME Cathie CROLA été élue secrétaire.

Conseillers Municipaux en exercice : 19 **Nombre des Présents : 13**

Absents excusés et ayant fourni une procuration de vote :

MME Clara MARQUES a donné procuration à MME Lydia BORDERES afin de la représenter.
MME Brigitte AUTIN a donné procuration à MME Sylvie ARCILLON afin de la représenter.
M. Jean-François CAU a donné procuration à M. Didier WALLET afin de le représenter.
M. François BONNIN a donné procuration à MME Cathie CROLA afin de le représenter.
M. Matias CALLEN a donné procuration à M. Samuel HARDRÉ afin de le représenter.

Absente :

MME Gabrielle GEORGES.

La réunion est ouverte à 19 H

I – Délibération Décisions Modificatives (DM)

MME LE MAIRE expose, qu'à la demande du Percepteur, le Conseil Municipal doit adopter une décision modificative concernant l'amortissement pour un montant de 7549,75 euros.

Résultat du Vote à main levée : 18 POUR (Unanimité)

II – Délibération incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal

M. WALLET rappelle que le « bien sans maître » est un terrain se situant rue de Noailles. Une procédure assez complexe a été mise en place mais qui touche à son terme. Ce terrain mesure 732 m² et est constructible. Trois acheteurs potentiels sont intéressés.

Extraits du RAPPORT DE PRESENTATION de M. WALLET, 1er Adjoint à MME LE MAIRE

« Le bien vacant, rue de Noailles, référencé au cadastre sous le numéro ZB 122 lieudit « les Escarmaux », est source de nuisances pour son voisinage avec la végétation qui gagne sur les murs et clôtures en limites séparatives.
[…] *il est constaté que cet immeuble n'a pas de propriétaire connu depuis plus de dix ans et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de quatre ans.*
Dans ce contexte et conformément à l'article 713 du Code Civil, le bien sis rue de Noailles peut être supposé sans maître.
La commission communale des impôts directs a émis un avis favorable quant à l'engagement d'une procédure d'incorporation de ce bien dans le domaine communal.
[…] *un arrêté de Madame le Maire de Berthecourt portant présomption du bien vacant et sans maître a été pris le 16 décembre 2022.* **[…]**
J'ai donc l'honneur, MESDAMES, MESSIEURS, de vous demander de bien vouloir :
1.- décider d'incorporer le bien, rue de Noailles, référence cadastrale ZB 122, présumé sans maître, dans le domaine communal,
2.- préciser que Madame le Maire constatera cette incorporation par arrêté.
Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-jointe. »

Résultat du Vote à main levée : 18 POUR (Unanimité)

III – Délibération RAD (Rapport Annuel du Délégataire) VEOLIA 2022

MME LE MAIRE acte le fait que l'ensemble du Conseil Municipal a pris connaissance du RAD VEOLIA 2022. A ce propos, M. POPOT, Président du SMEHE, rappelle que la Délégation de Service Public signée avec VEOLIA a été contractée en 2016 pour une durée de 12 ans.

IV – Délibération RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) SMEHE (Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs) 2022

MME LE MAIRE acte le fait que l'ensemble du Conseil Municipal a pris connaissance du RPQS SMEHE 2022.

V – Avis Rapport Annuel d'Activités 2022 du SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise)

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

VI – Rapport d'Activités 2022 de la THELLOISE

L'ordre du jour est épuisé à 19 h 35.

Questions diverses des Membres du CONSEIL

QUESTIONS DE LA LISTE
« Berthecourt, un village qui nous ressemble, un village qui nous rassemble »

M. GIRARD demande à MME LE MAIRE de rendre compte de son action, en particulier pour ce qui est des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal en début de mandat. Cet élu aimerait obtenir une liste des achats réalisés par MME LE MAIRE au nom de la Commune. De toutes les façons, comme le précise MME LE MAIRE, les dépenses sont validées en Conseil Municipal. Et le Percepteur suit les finances communales de très près.

M. GIRARD souhaite ensuite aborder la mise en vente du bâtiment de l'ancienne Poste, 123 rue des Œillets. MME LE MAIRE lui rétorque que tout dépend du projet du futur acquéreur. Ce dernier attend un devis pour la reprise de la toiture mais n'a pas formulé d'offre d'achat pour le moment.

En troisième lieu, M. GIRARD fait état d'un certain nombre de concessions qui seraient abandonnées dans le cimetière communal de BERTHECOURT. En fait, comme lui répondent MME CROLA et MME LE MAIRE, la plupart de ces concessions sont perpétuelles et comporteront par conséquent toujours un propriétaire.
Si M. DANGOISSE préconise la reprise de concessions au bout d'une année, MME LE MAIRE s'y déclare défavorable, d'autant que le cimetière communal de BERTHECOURT n'a pas besoin de s'étendre sur de nouveaux terrains.

Puis, M. GIRARD recense les problèmes de marquages au sol qui sont manquants et les panneaux de signalisation érodés par l'usure. Sur le même plan, M. GIRARD souligne la gêne et le danger occasionnés par la pousse de branches, entre les fils électriques par exemple. M. HARDRÉ répond qu'un devis a été validé pour le passage d'un lamier.

M. GIRARD soulève le problème du miroir à l'angle des rues Jules Ferry et du Maréchal Joffre. Comme il est sans cesse dévié et ne permet pas de la sorte d'aider le conducteur à mieux appréhender ce carrefour, MME LE MAIRE suggère de l'enlever.

Enfin, M. GIRARD cite un mur du groupe scolaire qu'il faudrait isoler en raison de son caractère de « passoire thermique ». M. HARDRÉ confirme que la Commission Municipale « Travaux et Environnement » qu'il préside n'a validé aucun devis en la matière.
MME LE MAIRE clarifie le rôle du groupe « Economies d'Energie ». Il a réuni des diagnostics et effectué le départ entre ce qu'il fallait entreprendre et ce qui ne serait pas accompli à défaut d'être pertinent.

Pour conclure, M. GIRARD pointe la rue Désiré Millet comme une rue peu rassurante pour les piétons, compte tenu principalement de son étroitesse, ce qui nécessiterait une réflexion et peut-être des aménagements de sécurité.
MME LE MAIRE remémore que des rues et des trottoirs ont fait l'objet d'améliorations cette année et ce programme se poursuivra jusqu'en décembre avec la rue Bertine et l'année prochaine avec la rue Désiré Millet, l'entrée de la rue des Jasmins, l'Allée Marius Renard, avant la rue Brunehault.

M. REYJAL évoque le poste transformateur en haut de la zone dite de « La Croix Blanche ». Sa porte est ouverte depuis longtemps. MME LE MAIRE rassure l'assemblée en indiquant que ce poste n'est plus en activité. Une fresque devait même être réalisée sur ses murs afin de l'embellir. Mais ce ne sera pas possible étant donné que le poste se trouve sur un terrain privé.

A 20 h 13, MME LE MAIRE lève la séance en l'absence de question du public.

Fin des débats : 20 h 13.

Fait à BERTHECOURT, le 3 novembre 2023.
Le Maire,
Lydia BORDERES

MAIRIE DE BERTHECOURT (OISE)

Mairie de BERTHECOURT
30 rue du Château 60370 BERTHECOURT
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92
Courriel : mairieberthecourt@orange.fr